

## **Restrictions de stationnement et de déplacement/commune de Guermantes**

Pour votre information, une reconstitution judiciaire aura lieu sur le territoire de Guermantes le jeudi 15 Octobre. Un périmètre de sécurité très large sera mis en place par les forces de l'ordre. Un courrier sera adressé à chaque Guermantais reprenant les restrictions suivantes :

**Il sera interdit de circuler sur un grand nombre de voies communales dès 17H. Seront ainsi bloquées les rues :**

- Avenue des deux Châteaux (Rd217 bis) depuis la rue de la Madeleine jusqu'au rond-point.
- Rues de la Madeleine, Temps perdu et allée du Clos Charon.
- Rues André Thierry, Jehan de Brie, Rond du cerf, Thibaud de Champagne, Cassiopée, Blanche Hottinguer et toutes les rues et impasses situées dans ce périmètre.

**Le stationnement dans les rues de la Madeleine, du Temps Perdu et Clos Charon sera interdit de 8h à 24H (minuit).**

**Les parkings de l'avenue Charles Péguy seront réquisitionnés pour les journalistes. Aucun autre véhicule n'y sera autorisé.**

Les riverains qui souhaiteront regagner leur domicile après 17H se verront interdire l'accès. Ils devront stationner leur véhicule sur un parking aux alentours (mairie, église) et se rendre à pieds à leur domicile obligatoirement accompagnés d'un officier de police. Les parkings étant fortement impactés par ce dispositif, et les places étant très limitées, il est fortement recommandé de regagner son domicile avant 17H pour éviter de se retrouver dans une situation inconfortable.

De même, les riverains ne seront pas autorisés à quitter leur domicile après 17h sauf cas de force majeure. Un drone, piloté par la police, volera au-dessus de la commune de Guermantes durant la journée.

Comptant sur votre compréhension, merci de prendre vos dispositions pour limiter vos déplacements, ce jour-là, surtout après 17H.

Annie Viard

1 ère Adjointe au Maire de Guermantes.